

Arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de signature pour la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD23033

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L.518-2 et suivants et ses articles R.518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2023 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des risques à Mme Virginie Chapron-du Jeu, directrice de la Direction chargée des risques y compris :

- 1° Tous actes relatifs au contrôle permanent de la Caisse des dépôts et consignations ;
- 2° Tous actes relatifs aux relations institutionnelles avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- 3° Tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;
- 4° Tous actes relatifs au pilotage de la masse salariale et les effectifs de la Direction chargée des risques du groupe avec l'appui de la Direction chargée des finances et de la politique durable et de la Direction chargée des ressources humaines du groupe ;
- 5° Tous actes relatifs à l'exercice des responsabilités en matière de gouvernance et de traitement des données personnelles et non personnelles relatives à l'activité de la Direction chargée des risques du groupe et en matière de gestion des habilitations des utilisateurs de ces données ;
- 6° Tous actes relatifs à l'engagement des frais généraux de la Direction chargée des risques du groupe ;
- 7° Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 28 avril 2023 susvisé, en sa qualité de cheffe de service en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des personnels de la direction chargée des risques du groupe, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement public ;
- 8° Tous actes relatifs à la gestion de la structure Alter égales, y compris les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 2

Mme Virginie Chapron-du Jeu est autorisée à subdéléguer la signature du directeur général aux agents de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations sous sa responsabilité.

La décision de subdélégation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 3

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 3 mai 2023

Eric Lombard